



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE
L'EMPLOI

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'EMPLOI ET À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

SOUS-DIRECTION FONDS SOCIAL EUROPÉEN

7, Square Max Hymans
75741 Paris cedex 15

Affaire suivie par Corinne VAILLANT
Téléphone : 01 43.19.30.36
Télécopie : 01 43.19.30.13
Mél : corinne.vaillant@finances.gouv.fr

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SOUS-DIRECTION CE2 - DÉPENSES DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

Bureau CE2A - dépenses de l'Etat, rémunérations et pensions
120 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Affaire suivie par Karine CHANQUOY-JACQUET
Téléphone : 01 53.18.83.35
Télécopie : 01 53 18 36 65
Mél : karine.chanquoy-jacquet@dgfip.finances.gouv.fr

Paris, le 04 MAI 2010

Le Délégué Général à l'Emploi et à la Formation
Professionnelle

et

Le Directeur Général des Finances Publiques

à

Madame et Messieurs les Préfets de Région

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux
des Finances Publiques

Mesdames et Messieurs les Trésoriers-Payeurs
Généraux de Région

N° 2010/02/2129-3

Objet : Programme national « Fonds social européen » 2007-2013 (Objectif « compétitivité régionale et emploi ») : calendrier des appels de fonds 2010.

Le volume de dépenses déclarées à la Commission européenne en 2010 devra être sensiblement supérieur à celui déclaré lors de l'exercice précédent. En conséquence, il est apparu indispensable d'établir un calendrier annuel des appels de fonds, afin de permettre une meilleure planification des travaux de chaque acteur (autorité de gestion puis autorité de certification). Cette planification sera reconduite chaque début d'année jusqu'à la clôture de la programmation 2007-2013.

Nous attirons votre attention sur l'importance capitale de la transmission des certificats de service fait au fil de l'eau afin de prévenir tout manque de trésorerie et d'éviter le dégageant d'office. Il est important de veiller à ce point dès le milieu de l'année, afin d'éviter le risque d'engorgement du pôle national de certification en fin d'année et de rendre impossible la régularisation de tout ou partie des dépenses avant l'appel de fonds.

Les effectifs actuels du pôle , et sa charge de travail pour la certification d'autres fonds structurels ne permettent pas d'effectuer 4 appels de fonds pour l'année 2010. Le premier appel de fonds a eu lieu le 26 mars, vous trouverez ci dessous les dates des deux prochains appels de fonds. Votre attention est attirée sur l'importance de l'appel de fonds de septembre qui devra être le plus conséquent possible, celui de novembre devant être résiduel et ne concerner que les régions courant un risque de dégageement d'office. Enfin, nous rappelons que le risque de dégageement d'office, malgré ses inconvénients, reste préférable au risque de corrections financières, d'où l'importance de laisser un délai suffisant pour la certification des dépenses avant la date butoir du dégageement d'office.

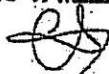
Les déclarations de dépenses du volet régional du FSE devront être transmises au pôle national de certification des fonds européens par les autorités régionales de certification selon les dates suivantes :

appel de fonds n°2: 20 septembre 2010

appel de fonds n°3: 22 novembre 2010

Nos services se tiennent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Corinne VAILLANT



En charge de la sous-direction
du Fonds social européen

François TANGUY



Le Sous-Directeur
Chargé de la Sous-Direction

Copie : Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux de l'Administration Régionale
Messieurs les directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi
Mesdames et Messieurs les préfigurateurs des directions régionales des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
Pôle national de certification des fonds européens
CICC (Monsieur Jochum), IGAS (Monsieur Brun)